

## SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

**Date de convocation :** 10 novembre 2018

**Date d'affichage :** 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt deux novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Hélaine, Brigitte Langlois, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absents excusés** : MM. Francis Lebeury, Martine Herman.

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte Langlois.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 23 octobre 2018.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de procéder au règlement de la facture de Monsieur Frédéric ROUCHET, Restaurateur de sculptures, de GRANVILLE relative à la restauration d'une sculpture en pierre, une Vierge à l'Enfant, située dans l'Église de CAMBERNON, concernant le Budget Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer une modification budgétaire :

article 2161 (dépense investissement)	+ 840 €
article 21318 (dépense investissement)	- 840 €.

Afin de procéder au règlement de la facture du SDEM50 relative à l'extension du réseau électrique Le Bourg d'une longueur de 55 m, concernant le Budget Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer une modification budgétaire :

article 2041582 (dépense investissement)	+ 1 550 €
article 2151 (dépense investissement)	- 1 550 €.

### **CONTRAT DE TRAVAIL MADAME CAPLAIN**

Madame Nathalie CAPLAIN arrive au terme des 6 ans de contrats au 10 décembre 2018.

De ce fait, elle peut bénéficier d'un contrat à durée indéterminée à compter du 11 décembre 2018. Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

### **ASSAINISSEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres qui avait été lancé par Monsieur BOUTET représentant de la Société SA2E.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent de retenir la proposition de SAE2 à savoir l'entreprise CEGELEC de GRANVILLE pour un montant de 39 580,20 € TTC et acceptent de retenir le détail quantitatif estimatif des contrôles des travaux de réseaux de l'entreprise SARL Auto Bilan Réseaux de COUVILLE pour un montant de 949,20 € TTC.

De plus, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a élaboré un budget prévisionnel au niveau de l'assainissement. Un prêt du budget général vers le budget assainissement va être nécessaire.

Cependant, cela ne devrait pas aboutir à une augmentation de la redevance d'assainissement.

### **CHEMINS**

Monsieur David COLLETTE sur demande du Conseil Municipal a effectué un devis estimatif de la réfection des chemins qui devront être à l'avenir rénovés.

Le montant de ces travaux devrait avoisiner les 50 000 €.

### **EPARAGE**

Monsieur le Maire a effectué une comparaison des montants pris par l'entreprise FATOUT depuis 2014.

L'évolution 2016 par rapport à 2018 montre une augmentation de 127,73 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir cette entreprise pour l'année 2019.

### **DEVIS LAVOIR**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus d'entreprises relatifs à la restauration du lavoir situé à L'Aubrière.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis le moins disant de l'entreprise SARL HELAINE Grégory de COURCY d'un montant de 3 227,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte d'effectuer ces travaux, sous la condition d'obtention de subventions, et autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019**

Les membres du Conseil Municipal font un état des lieux des travaux qui devront être effectués dans les années à venir.

Cette liste non exhaustive met en avant les rénovations de chemins, du lavoir de L'Aubrière, de l'Église, des hauts vents de la Cantine et de la Salle des Fêtes, l'extension du Cimetière ainsi que l'achat d'un nouveau tracteur.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'établir un budget général estimatif afin de déterminer les priorités.

### **CIMETIERE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il reste actuellement une trentaine de places disponible.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, décident de procéder à l'extension du dit cimetière, demandent à Monsieur David COLLETTE de contacter les entreprises de terrassement et à Monsieur Francis LEBEURY de contacter les entreprises de paysagistes.

D'autre part, les membres du Conseil municipal, décident d'investir dans un columbarium.

### **DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage pourrait procéder à l'achat groupée de défibrillateurs.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'acquérir un défibrillateur par ce biais et de l'installer au niveau de la Salle des Fêtes.

### **CONCET DE NOEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation d'un concert de Noël animé par la chorale « Quand on chante Noël » dirigée par Frances HOOK le samedi 15 décembre à 17 h à l'église de Cambernon.

Les membres du Conseil Municipal décident d'offrir le verre de l'amitié à l'issu de ce concert.

### **VOEUX DE LA MUNICIPALITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2019, le samedi 12 janvier 2019 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voix de presse afin de s'inscrire.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a obtenu la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le haut vent de la Cantine et la restauration de l'Église et du vitrail.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 20 décembre 2018 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.